

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2025**

Date de convocation : 10/06/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel, MARSON Paola

Absents excusés : DRICOURT Benoît, PICAUD Christophe

Absents non excusés : /

Procurations : DRICOURT Benoît donne procuration à DEGAUCHY Marc, PICAUD Christophe donne procuration à DUPUIS Marc-André

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Est désignée secrétaire de séance, CORDEVANT Yasmina, conseillère municipale, assistée de Jacqueline MOUTURAT, secrétaire de mairie.

Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31/03/2025
- Suppression du poste d'adjoint administratif
- Géoréférencement des réseaux
- Rapport d'activités de l'ADTO-SAO
- Rapport d'activités du SMOM
- Subventions aux associations
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/2025

Le Maire indique aux conseillers municipaux que le procès-verbal leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande s'il y a des observations ou des questions et propose de passer au vote pour l'approbation de celui-ci.

Le procès-verbal de la séance du 31/03/2025 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité, et est signé séance tenante.

1 – SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe a été créé afin de procéder à l'avancement de grade de l'agent en place et prévoir le recrutement après le 1^{er} janvier 2028, que l'emploi d'adjoint administratif n'a plus lieu d'être et qu'il doit être supprimé.

Il fait savoir que la suppression de cet emploi a été soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial qui a émis un avis favorable

Il rappelle également que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois. Il propose donc à l'assemblée la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont deux procurations, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif et de modifier le tableau des emplois.

2 – GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une évolution réglementaire oblige la commune à produire une cartographie en classe de précision A des réseaux d'assainissement à la SUEZ, avec qui la commune est liée par un contrat de Délégation de Service Public, à partir du 1^{er} janvier 2026 ou prendre en charge les coûts relatifs au géoréférencement ponctuel en classe A des zones de travaux lors de la réception de chaque DT/DICT.

La commune ne disposant pas de cette cartographie, elle doit faire réaliser ce document.

Il présente à l'assemblée les solutions présentées par la SUEZ :

- Prestation de géoréférencement avec recalage dans le SIG, payée par la commune sur une devis de 9 955.00€ HT
- Prestation de géoréférencement avec recalage dans le SIG, avec un impact sur le prix de l'eau d'un montant de 0.0555€ HT/m³ payé par les abonnés. Le montant total de la prestation serait de 11 937.00€ HT

Ces solutions comprennent la réalisation de la cartographie en classe A et son intégration dans le Système d'Information Géographique (SIG) par voie d'avenant au contrat de DSP.

Monsieur Olivier FACHE projette sur écran la définition du géoréférencement. Le Maire explique succinctement que ceci consiste à positionner des réseaux sur des plans à l'aide d'une projection normée (coordonnées géographiques) et ainsi pouvoir les identifier précisément. Il éclaire également le Conseil Municipal sur le SIG.

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'actuellement les plans des réseaux ne sont pas précis.

Monsieur Maxime GRANDIAU demande s'il existe une garantie de résultat sur les devis de la SUEZ. Le Maire lui répond positivement.

Monsieur Olivier FACHE demande si la commune aura accès aux plans référencés. Le Maire lui répond que les plans appartiendront à la commune.

Monsieur Maxime GRANDIAU dit au Maire que la SUEZ doit faire apparaître un taux de réussite sur le devis, qu'il n'y en a pas sur ceux proposés et qu'il faut donc demander une modification des devis. Il dit que la SUEZ devra proposer un taux de réussite de 100%. Il propose de transmettre au Maire le nom d'une société qui réalise également le géoréférencement.

Le Maire suggère d'étudier les propositions de la SUEZ et de faire réaliser d'autres devis par d'autres entreprises.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser cette cartographie de classe A des réseaux d'assainissement. Il charge Monsieur le Maire de faire réaliser d'autres devis et lui confie le choix de l'entreprise après étude de ces devis.

3 – RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ADTO-SAO

Le Maire informe l'assemblée que l'ADTO-SAO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise/Société d'Aménagement de l'Oise) a adressé son rapport d'activité 2024.

Madame Anne-Sophie TABARD constate que c'est la synthèse de la CRC (Chambre Régionale des

Comptes).

Il n'y a pas de question ni d'autres observations de la part des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, prend acte du rapport d'activités 2024 de l'ADTO-SAO.

4 – RAPPORT D'ACTIVITES DU SMOM

Le Maire informe l'assemblée que le SMOM (Syndicat Mixte Oise Moyenne) a adressé son rapport d'activité 2024.

Il n'y a pas de question ni d'observation de la part des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, prend acte du rapport d'activités 2024 du SMOM.

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle à l'assemblée les subventions allouées en 2024 qui sont de 300€ pour la Compagnie d'Arc, de 300€ pour la Société de Chasse, de 100€ pour les Restos du Cœur, de 100€ pour le Secours Catholique, 100€ pour le don du sang, 100€ pour le Fil d'Ariane, 100€ pour l'AFSEP (sclérose en plaques) et 500€ pour la Coopérative Scolaire.

Il précise que la Compagnie d'Arc n'a pas demandé la subvention de 2024 qui lui avait été allouée.

Il présente les demandes pour 2025 qui sont celles de la Compagnie d'Arc, du Secours Catholique, des Restos du Cœur, de l'Envol, Association des Donneurs de Sang Bénévoles, UNAPEI 60 (action solidarité personnes handicapées mentales) qui fait une demande chaque année, REAGIR (accompagnement exploitants agricoles fragilisés) qui présente sa première demande et la Coopérative Scolaire. Il propose de voter les subventions qui seront allouées.

Il propose également de reconduire la subvention 2024 à la Compagnie d'Arc qui doit réaliser des travaux d'entretien du Jeu d'Arc et de lui allouer alors une subvention de 600€.

Madame Anne-Sophie TABARD fait savoir que le jeu d'arc est actuellement prêté à une autre compagnie. Le Maire ajoute qu'il y a un regain d'engouement pour le tir à l'arc et que le Président de la compagnie désire organiser de nouveau des concours. Il ajoute que le jeu d'arc est également prêté à la société de chasse de la commune.

Monsieur Gérard MARTIN ajoute lui aussi qu'une fête des voisins a déjà été organisée au jeu d'arc.

Le Conseil Municipal dit qu'il faut préserver le jeu d'arc car c'est une partie du patrimoine de la commune.

Les conseillers municipaux demandent des précisions sur l'association l'ENVOL. Le Maire leur répond que c'est une association qui recueille des animaux blessés près de Beauvais.

Monsieur Olivier FACHE dit qu'un conseil des écoles a eu lieu le 26 juin 2025 et que le SIRS a alloué une subvention supplémentaire à l'école de Morlincourt, ce qui lui permettra de faire des achats car il précise que c'est elle qui fournit les cahiers, crayons, ...

Le Maire fait remarquer à l'assemblée que l'école organise moins de sorties scolaires.

Madame Florence LOIFERT et le Maire font savoir que si le besoin se faisait sentir, l'école pourrait demander une subvention exceptionnelle comme il était fait autrefois pour l'organisation des classes vertes.

Monsieur Laurent CORDEVANT et Madame Florence LOIFERT suppose qu'il y a peut-être moins d'implication des institutrices et des parents d'élèves pour l'organisation des kermesses, que certains parents refusent que leur enfant prenne le bus de peur des accidents concernant les voyages scolaires et qu'il y a plus de démarches administratives pour organiser des sorties.

Monsieur Olivier FACHE dit que la kermesse de cette année a failli ne pas avoir lieu par manque de bénévoles et qu'en fin de journée, il n'y avait plus que cinq parents d'élèves pour ranger tout le matériel.

Monsieur Olivier FACHE fait remarquer que le toit (bâche) de la buvette a disparu, qu'il est peut-être parti avec les stands prêtés l'an dernier par la ville de Noyon et il demande s'il est possible de le réparer durant l'hiver prochain.

Le Maire précise qu'il désire que toutes les subventions soient allouées aux associations de Morlincourt mais que celles-ci ne seront versées qu'à réception d'une demande écrite.

Les conseillers municipaux, après discussion décident de reconduire les subventions de 2024 pour la société de Chasse de 300€ et de 500€ pour la Coopérative scolaire, 100€ les Restos du Cœur et le Secours Catholique, 150€ pour l'association du don du sang et d'allouer une subvention de 600€ à la compagnie d'Arc.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention aux associations UNAPEI 60, l'Envol et REAGIR.

Le Maire rappelle que Solidarité Noyonnaise-Epicerie Sociale (Le Relais) facture au nombre d'habitant et que le montant reste inchangé à 1.75€ par habitant pour 2025 soit 897.75€.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire transmet aux conseillers municipaux des remerciements d'administrés pour le colis de fin d'année.
- Le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de l'association Au Fil de l'Oise de Varesnes pour le soutien de la commune concernant l'initiation gratuite au canoé qui a eu lieu le 17 mai 2025 sur le petit étang prêté pour cette occasion.
- Le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que les fissures existantes sur les portes vitrées de la salle polyvalente s'étant aggravées, que c'était devenu un danger pour les utilisateurs tels que pour les 70 à 80 enfants de la restauration scolaire qui y mangent chaque jour ou les usagers du week-end. Il a fait intervenir l'assurance de la commune qui a pris en charge à 100% le changement des vitres.
- Le Maire informe l'assemblée que les travaux de clôture du terrain de football auront lieu fin juin. Il dit que ces travaux seront réalisés par l'entreprise pour un montant de 8 162.40€ afin d'éviter l'installation sauvage sur ce terrain.

Monsieur Olivier FACHE précise que cette clôture sera identique à celle de l'aire de jeux avec un portique fixe et l'installation d'une pierre au milieu.

Monsieur Jean-Michel WILLECOCQ propose que cette pierre soit demandée à la commune de Noyon. Le Maire lui répond que c'est difficile de rentrer en contact avec le service technique de Noyon mais qu'il essaiera avec le successeur de Monsieur LAMUR.

Madame Anne-Sophie TABARD dit qu'elle va lui transmettre le nom d'un de ses contacts pour l'obtention de la grosse pierre.

- Le Maire fait part aux conseillers municipaux de la commande par la commune de 12 illuminations de Noël. Il précise qu'il y en aura trois nouveaux au square de Roucy, trois pour la rue du Haut Village et six répartis pour la rue et le square de la Chambérie. Il ajoute qu'une lentille pour un montant de 120€ HT a été commandée pour l'opération « Octobre Rose ».
- Le Maire transmet aux conseillers municipaux le bilan 2024 du Bus Emploi. Il rappelle qu'il y a quatre passages par an sur la commune et qu'en 2024 cinq personnes ont été reçues dont une en entretien individuel. Il précise que parfois ce sont des personnes extérieures à la commune qui se présentent au Bus Emploi.

Monsieur Gérard MARTIN signale qu'une conseillère en insertion professionnelle de la Chambre des Métiers propose de faire une réunion avec tous les inscrits de la commune à France Travail car des

employeurs cherchent des salariés, en particulier dans le domaine de la restauration, de l'aide à la personne ...

- Le Maire informe l'assemblée que les demandes de subvention pour le terrain de boules au square de Roucy et l'ajout de jeux sur l'aire de jeux auprès de la DETR ont de nouveau été refusées et qu'en revanche elles ont été acceptées par le Conseil Départemental.

Il propose d'étudier la situation du budget pour savoir si la commune a la capacité de réaliser certains travaux avec une seule subvention.

- Le Maire fait savoir aux conseillers municipaux qu'une demande de subvention auprès de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) a été faite pour la restauration de la statue de l'Education à la Vierge. Et qu'il est en attente d'une réponse de la Fondation du Patrimoine pour des demandes d'aide pour la restauration des vitraux et des fonds baptismaux.

- Le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par la Directrice de l'office de Tourisme de Noyon qui propose une visite de la commune le jeudi 24 juillet à 18h30. Il précise que cette visite serait payante sur inscription auprès de l'Office de Tourisme. Il dit aussi que ce rendez-vous emmènerait les visiteurs à la découverte de la commune de Morlincourt, de son histoire et de son patrimoine comme l'église ou le jeu d'arc, une visite guidée articulée autour d'une promenade de 3km et que cette balade se terminerait autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Il demande à Madame Paola MARSON et Madame Anne-Sophie TABARD de mettre cette information sur le site Internet de la commune.

Il fait savoir également qu'un drone sera visible au-dessus de la commune dans les jours prochains pour la réalisation, par l'Office de Tourisme, de photos qui serviront à la plaquette d'information pour la réservation.

Le Maire fait savoir aussi aux conseillers municipaux que l'Office de Tourisme organise une soirée astronomie tout public le vendredi 18 juillet 2025 sur la place de la Mairie à partir de 17h30 avec l'observation du soleil, puis la possibilité de pique-niquer lors de la pause diner et enfin à partir de 21h30, l'observation du ciel nocturne.

- Pour faire suite à un mail qu'il a reçu de l'Adjointe au Maire de Guiscard, le Maire demande aux conseillers municipaux si l'un d'entre eux serait intéressé pour être membre du jury du concours des maisons fleuries le 28 juin 2025 matin dans cette commune.

Madame Florence LOIFERT est intéressée et les autres les conseillers municipaux demandent à réfléchir.

- Le Maire informe l'assemblée qu'une concession reprise par une ancienne municipalité avait été revendue à un nouveau concessionnaire avant d'être remise en état et qu'il a fallu le faire pour un montant de 1 094€ TTC. Il ajoute que cette remise en état consiste à enlever les monuments et mettre le reste des ossements à l'ossuaire.

- Le Maire informe l'assemblée qu'un devis est en cours pour la réalisation du tracé de l'accès pompiers pour aller à la salle polyvalente par l'entreprise Mark n'Park de Ressons-sur-Matz, ainsi qu'un zebra pour le stationnement du bus et des marquages pour l'interdiction de stationner des véhicules hors des places réservées sur la place de la Mairie, les passages cloutés et les lignes de stop dans la rue de la Mairie.

- Le Maire revient sur l'organisation du 14 juillet et informe les conseillers municipaux que la commission des festivités a choisi le menu et l'animation qui sera réalisée par Alexandra Paris. Il précise que les tarifs pour les participants seront identiques à 2024 soit 7€ pour les administrés de la commune et 15€ pour les personnes extérieures.

Madame Florence LOIFFERT propose un blind test et de se rapprocher d'Alexandra Paris pour qu'elle fasse une animation supplémentaire à la musique.

Le Maire présente le menu qui sera composé d'une soupe de champagne accompagnée d'amuses bouche en apéritif, d'un vol au vent sur lit de fondue de poireaux, d'une cuisse de volaille farcie accompagnée de fagots d'haricots verts et de gratin de pomme de terre, de salade et de fromages, ainsi qu'un croquant aux trois chocolats.

Monsieur Gérard MARTIN dit qu'il y aura de la bière blonde et de la bière rouge en plus de la boisson proposée dans le menu.

Le Maire demande de prévoir la décoration des tables et de la salle sachant que les nappes sont fournies par le traiteur.

Monsieur Marc-André DUPUIS ajoute qu'il est prévu un apéritif pour les participants à la commémoration au monument aux morts.

Monsieur Olivier FACHE et Madame Paola MARSON signalent qu'ils ne seront pas présents le 14 juillet.

Le Maire annonce que la préparation de la salle aura lieu le 13 juillet.

Il ajoute que la commune a fait l'acquisition d'une nouvelle sono, que la manipulation manuelle est plus compliquée et que la manipulation avec un téléphone est plus facile mais pas du ressort de tous. Il dit que devant l'absence de Monsieur Olivier FACHE, qui habituellement se charge de la sono, il est nécessaire de faire des essais avant le 14 juillet avec les morceaux de la commémoration (Marseillaise, ...°). Il propose aux conseillers intéressés de se réunir pour effectuer ces essais.

Monsieur Olivier FACHE présente la nouvelle sono.

- Le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que les travaux de voirie de la rue du Jeu d'Arc devraient commencer dans un premier temps la 4^{ème} semaine de juin pour la préparation de la route avec la création des passages piétons et la réparation des dégradations superficielles de la chaussée. Dans un second temps, la pose de l'enrobé à froid devrait intervenir la 1^{ère} quinzaine de juillet.
- Madame Marie-José LENS demande ce qu'il en est de la demande examinée par la commission d'aide sociale. Le Maire lui répond que l'usager n'a pas fourni les documents complémentaires qu'il devait présenter et donc que cette demande n'a pas été remise à l'ordre du jour de la réunion.
- Madame Anne-Sophie TABARD demande au Maire s'il se représentera aux prochaines élections. Il lui répond qu'il abordera ce sujet hors de la réunion.
- Monsieur Jean-Michel WILLECOCQ demande si la mairie procède encore des autocollants « Stop Pub ». La Maire lui répond que oui et qu'il lui en fournira un.
- Madame Paola MARSON propose d'organiser de nouveau une soirée Halloween avec l'association Conte Là D'ssus qui a un nouveau projet qui consiste à ce que le participant choisisse son histoire avec le leader d'un groupe en déambulation dans le village.

Le Conseil Municipal approuve ce projet

Madame Paola MARSON précise que cette association est composée d'une partie de professionnels et d'une partie d'amateurs, que cette prestation serait payante sous forme de don ou de subvention, habituellement facturée entre 500€ et 1 000€. Elle ajoute que les dons servent à la pratique de stages pour les membres de l'association.

Monsieur Marc-André DUPUIS demande ce que sera le rôle de la mairie lors de cette manifestation. Le Maire lui répond que la mairie sera chargée de l'encadrement et de la sécurité, d'offrir des bonbons et de chocolats pour les enfants ainsi qu'offrir un verre de l'amitié aux participants.

Monsieur Marc-André DUPUIS demande le jour et l'heure de cette manifestation. Madame Paola MARSON lui répond qu'elle prévoit la date du 31 octobre à 20h mais que cette information est à confirmer.

Madame Paola MARSON demande si la salle est disponible à cette date en cas d'intempéries. Monsieur Marc-André DUPUIS lui répond qu'il va lui transmettre l'information.

Madame Paola MARSON demande s'il est possible de savoir combien de livres et de sachets restent en stock. Le Maire lui répond qu'il va lui transmettre l'information et qu'il se charge de l'arrêté de circulation.

Avant de clore la séance, le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations, des questions à soumettre ou des informations à transmettre.

Aucun Conseiller Municipal n'a de sujet à évoquer ou de question à poser.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire, déclare la session close. La séance est levée à vingt-deux heures et quarante-deux minutes.

Le Maire

Marc DEGAUCHY

La Secrétaire de séance,



Yasmina CORDEVANT

Mis en ligne le 17/09/2025